Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260511-CCAS006A_2026-DE

MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de LE DRENNEC, convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s'est réuni le onze mai deux mille vingt-six à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Christophe FERELLOC, Président du CCAS.

Présent.es : Jean-Christophe FERELLOC, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Anne MASON, Cyril MALIN, Jeanne DELAUNAY, Marie-Léontine MADEC, Eliane OMNES, Chantal TORRADO, Marie-Thérèse MÉAR.
Rachel MAISEL à compter de 18 h 30.

Y assistait : Anne Marie DIREUR, Secrétaire Générale de Mairie.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10
Nombre de pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Anne Marie DIREUR.
La séance est levée à : 19 h 55.

N° CCAS006-2026° - <u>Objet</u> : Approbation du P.V. du 4 mars 2026.

Le comité du CCAS prend acte du P.V. du comité du CCAS du 4 mars 2026.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 11 mai 2026
Le Président,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).